

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**TECHNIQUES DE L'ECRITURE NARRATIVE ET
DRAMATURGIQUE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 64 21 21 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 09 juillet 2014,
sur avis conforme du Conseil général**

TECHNIQUES DE L'ECRITURE NARRATIVE ET DRAMATURGIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'appréhender les techniques de la dramaturgie et de la narration audiovisuelle en tant que moyen d'expression humaine et d'outil de communication socioculturel afin d'exercer ses capacités d'expression et de communication audiovisuelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Parmi une liste de sujets proposés en relation avec la vidéographie,

- ◆ produire un court exposé argumenté;
- ◆ répondre à des questions globales portant sur le contenu et son argumentation, en utilisant un niveau de langue approprié à la situation de communication.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C2D ou CESI.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Ecriture du scénario	CT	B	48
3.2. Part d'autonomie		P	12
Total des périodes			60

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

à partir d'exemples concrets de films et de scénarios proposés par le chargé de cours,

- ◆ de citer les principales techniques narratives et dramaturgiques telles que le dialogue, la caractériologie du personnage, l'ironie dramatique, les trois actes,... ;
- ◆ d'expliquer et de s'approprier des éléments de techniques narratives, tels que :

- ◆ le fil conducteur,
- ◆ le point de vue scénaristique,
- ◆ la forme, le style et le genre,
- ◆ les nœuds dramatiques et les éléments déclencheurs,
- ◆ les moyens de communication interpersonnelle,
- ◆ les grandes étapes de l'écriture scénaristique,
- ◆ la caractérologie de personnages,
- ◆ ... ;
- ◆ d'identifier et d'appliquer les différentes règles de l'écriture cinématographique dans le synopsis, le traitement et le scénario ;

à partir d'une idée ou d'un concept proposé par le chargé de cours,

- ◆ de mettre en pratique l'écriture dramaturgique selon ses différentes composantes.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir d'un exemple concret de film ou de scénario proposé par le chargé de cours,

- ◆ d'expliquer les principaux éléments des techniques narratives et dramaturgiques utilisés ;

à partir d'un sujet de son choix et en respectant les principales règles d'écriture narrative et dramaturgique et les règles d'éthique,

- ◆ de rédiger une continuité narrative d'une séquence de fiction, en passant par l'écriture du synopsis ;
- ◆ d'expliquer ses choix.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le respect des règles orthographiques,
- ◆ la clarté et le degré de précision de la narration,
- ◆ l'originalité de la narration,
- ◆ le niveau de pertinence des choix posés.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Sans objet.